

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2017

Réuni le : 06/07/2017

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :3 Quotité de travail :100% Mission confiée :Surveillance - Aide aux devoirs

Rémunération :1457.35 Origine du financement :Rectorat de Nantes

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal de la séance précédente

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/06/2017
Réuni le : 06/07/2017
Sous la présidence de : Valerie Creton
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Procès-verbal du conseil d'administration du lundi 22 mai 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Location d'un logement de fonction à la nuitée pour l'année scolaire 2017/2018

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2017

Réuni le : 06/07/2017

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la location à la nuitée des chambres du logement accueil à partir de septembre 2017, ainsi que la signature des conventions s'y rapportant.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Pour chaque location à la nuitée du logement de fonction accueil, une convention, avec état des lieux d'entrée, devra être signée entre le Conseil Départemental, le collège et le locataire.

Le prix de la nuitée fixé par le Conseil Départemental de la Mayenne est de 10,50 € pour l'année civile 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/06/2017
Réuni le : 06/07/2017
Sous la présidence de : Valerie Creton
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ordre du jour modifié.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Ajout :

- I) Affaires financières
 - f. Utilisation des locaux du collège par le FSE
- II) Affaires pédagogiques
 - b. Séjour montagne
 - c. Séjour en Allemagne

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2017

Réuni le : 06/07/2017

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Convention d'utilisation des locaux par le FSE du collège le dimanche 24 septembre 2017, pour un après-midi jeux.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2017

Réuni le : 06/07/2017

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 6

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise le prélèvement sur les fonds de roulement de 1400 €, pour l'achat de deux ordinateurs administratifs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit privé

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 54

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2017

Réuni le : 06/07/2017

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit privé

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Nombre de postes :1 Quotité de travail :20h Mission confiée :Accompagnement

Rémunération :838.10 Origine du financement :Lycée Touchard Le Mans

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/06/2017
Réuni le : 06/07/2017
Sous la présidence de : Valerie Creton
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a donné une subvention de 500 € au FSE du collège pour financer le projet inter-établissements de la Classe Orchestre.
Le conseil d'administration accepte le don de 500 € du FSE, pour prendre en charge une partie du transport des élèves de la Classe Orchestre au Jardin du Luxembourg à Paris pour y donner un concert le 09 juin 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Séjour Montagne

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/06/2017
Réuni le : 06/07/2017
Sous la présidence de : Valerie Creton
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'intérêt pédagogique du séjour Montagne.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Séjour sportif à Flaine du 10 au 15 décembre 2017 : découverte du milieu naturel de la montagne, découverte du ski.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0